



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA  
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2022-10

En exercice 18

Présents 12

Votants 14

Séance du 7 mars 2022

Date de la Convocation

28/02/2022

Date de l'affichage

28/02/2022

L'an deux mil vingt-deux,

et le sept mars,

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Avance de trésorerie AF Bonnaud

Présents : : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,  
Jacques BONNIER, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND,  
François-Damien GROS, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis  
ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON, Sébastien BLANCHON (donne pouvoir à Pierre  
ECOCHARD), Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG (donne  
pouvoir à Claudine MARCHAND), Anthony LAINE

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Suite à la demande du président de l'Association Foncière de Bonnaud, consistant en une avance de trésorerie afin que l'AF puisse honorer son échéance d'emprunt du début d'année et diverses factures (la taxe de remembrement étant perçue plus tardivement),

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**DECIDE** d'octroyer à l'Association Foncière une avance de 1500 €.

En contrepartie l'Association Foncière s'engage à rembourser cette avance à la commune de Val-Sonnette dès que sa trésorerie le lui permettra.

Fait et délibéré  
A VAL-SONNETTE le 07/03/2022  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Maire, MONNET Brigitte

